Dawth

MONASTÈRE

DE

NOTRE-DAME DE LA TRAPPE

DU SAINT ESPRIT,

DANS LE TOWNSHIP LANGEVIN.

Réjean
Olivier
6815
Ex-Libris

Etablissement d'un monastère de Notre-Dame de La Trappe, du Saint-Esprit, de la stricte observance de l'ordre de Citeaux, selon la réforme de Dom Rancé, dans le Township Langevin, Comté de Dorchester, Juin 1862.

Chaque membre du corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour répondre aux desseins de miséricorde et d'amour de son divin chef, doit suivre le Divin Pasteur dans une partie de sa vie qu'il est venu nous montrer dans son Incarnation et en vivant trente trois ans sur la terre, afin d'instruire l'homme de ses devoirs envers son Créateur et qu'en suivant l'exemple donné par le Divin Maître, l'homme pût obtenir, par sa fidélité à l'aimer et à le servir en cette vie, le bonheur d'une éternelle félicité.

Pour répondre à la fin de sa création tout homme donc doit se conformer à la vie de son Sauveur Jésus-Christ dans la partie dans laquelle il veut être suivi et dans laquelle il l'appelle par ses divines inspirations et autres différents moyens, toujours efficaces, si l'homme de son côté est de bonne volonté.

Le genre de vie de la stricte observance de l'ordre de Citeaux, selon la réforme de N.-D. de la Trappe par Dom Rancé, que nous proposons ici, est de suivre N. S. J.-C. dans sa vie commune dans la maison de Nazereth, occupé à toutes sortes d'ouvrages sous l'obéissance de sa très Sainte Mère et dans

l'atelier de St. Joseph, son tuteur et Père putatif ; ensuite dans le désert, où il fut conduit par l'Esprit (et ne doutons pas que ce fut par l'Esprit de Dieu, quoique N. S. y fut tenté après par l'Esprit malin.) Cette vie de N. S. dans le désert a été une pratique de jeûnes, de prières, de souffrances, de renoncement, de mortifications et d'humiliation. C'est cette partie de la vie de N. S. que les Religieux de la Trappe font profession d'imiter, autant que la faiblesse humaine le puisse promettre.

S'anéantir continuellement avec J.-C., se dépouiller de tout avec J.-C., compatir sans cesse avec Marie aux peines de la passion de J.-C., c'est faire le chemin royal de la Croix, d'une manière sensible, et en esprit et en vérité en même temps ; c'est y suivre le Divin Maître constamment jusqu'à la mort et aller ensuite partager son Royaume éternel qu'il réserve à ceux qui l'auront imité dans sa vie passagère et qui auront bien appris le livre de sa croix qui nous enseigne toutes les vertus de la vie chrétienne et parfaite, non pas avec de simples paroles, mais avec des actions, même héroïques. Ce livre est si intelligible à tous qu'il ne faut que des yeux pour le comprendre.

Notre bienheureux Père S. Bernard, réduisant toute sa science à ce livre de la croix, y trouvait la manne céleste, les remèdes de tous les maux de cette vie mortelle, la consolation dans les peines et souffrances, avec la force de vaincre le démon, le monde et la chair ; en sorte que, par le moyen de ce livre, il ne sentait plus, pour ainsi dire, les ardeurs du soleil, ni les rigueurs du froid, ni les fatigues des travaux, ni les douleurs des souffrances ; par là, quoiqu'avec une santé faible, il pratiquait la vie la plus austère

dont il ne sentait pas le poids à cause de la grande onction qu'il trouvait dans la croix de son Divin Sauveur.

Quoique nous ayons tous la conviction de cette vérité, ce sera toujours un très-petit nombre à qui il sera donné de la goûter et d'en jouir par sa fidélité à la grâce ; mais tous pourront participer aux biens et avantages que doit produire en Canada l'établissement d'un monastère de la Trappe : 1°. le petit nombre des pierres vivantes qui seront appelées à venir se laisser tailler et façonner par les règles du Divin Architecte, pour être transplantées, après être sanctifiées ici-bas, comme ornements dans la Céleste Jérusalem. 2°. Tous les chrétiens du Canada participeront aux bonnes œuvres qui se feront dans le Monastère en contribuant, par une offrande selon leur libéralité et dévotion à l'établissement et à l'avancement du Monastère projété et par ce moyen, attireront sur leurs familles, leurs habitations, leurs champs, leurs propriétés, sur tous les diocèses, en un mot sur toute la population catholique du Canada les plus puissants secours du Ciel, sous l'invocation de Notre-Dame de la Trappe du Saint-Esprit.

Il y a déjà deux années que nous avons commencé à travailler à cette bonne œuvre. Maintenant les difficultés à surmonter pour l'établissement ne sont plus grands. Le temps est arrivé d'exécuter un projet qui a trouvé tant d'écho et de sympathie dans les cœurs des respectables Prêtres et de tous les bons chrétiens du Canada et de prendre les mesures nécessaires pour le conduire à bonne fin.

Nous croirions faire injure à votre dévotion envers la mère de Dieu, Notre-Dame de la Trappe et violer

l'espèce d'engagement que nous avons pris, si nous ne profitions pas des circonstances favorables qui se présentent pour mettre sérieusement la main à l'œuvre et pour vous y associer.

Quel est l'enfant de Marie, quel est le fidèle qui ne désire vivement concourir à ce noble but ?

La Ste. Vierge propagera ce goût et y attachera de signalés bienfaits. Elle n'est point ennemie d'elle-même ; elle ne permettra jamais que les offrandes, que les hommages qui lui seront offerts à la Trappe fassent diminuer les hommages et les offrandes qui lui sont présentées dans d'autres sanctuaires. Il faut que nous soyons persuadés, l'expérience le prouve, que l'établissement et les progrès d'un Monastère tournent toujours à l'avantage de tous les autres. Marie ne compte pas, ne mesure pas les grâces qu'elle nous obtient. Les trésors de Dieu sont inépuisables et [illegible] passent par la main de Marie (St. Bernard.) Si on y fait attention, on a toujours remarqué que les personnes, les familles, les Curés, les Evêques, qui prennent généreusement et libéralement part à toutes sortes de bonnes œuvres, sont toujours les plus favorisés de prospérité et jouissent d'une aisance et abondance bénie du Ciel.

C'est pourquoi nous désirons vivement, dans cette pieuse entreprise, le concours de tous les habitants du Canada ; oui, nous souhaitons que tous apportent au moins une obole. Le concours de tous est si puissant ! Notre Seigneur a estimé l'obole de la pauvre veuve de plus de valeur que les dons des autres. Que chacun fasse donc selon ses moyens et selon son affection envers Marie, et le Monastère de N.-D. de la Trappe s'élevera conformément à la

simplicité de notre Saint Ordre et digne de l'amour que nous lui avons voué.

Nous adressons donc cette invitation, avec une confiance entière, à la population canadienne et que ne pouvons-nous pas attendre du respectable clergé, de ces nombreuses communautés religieuses qui militent sous l'étendard de la mère de Dieu et de tant d'autres âmes pieuses devouées à la Reine des Cieux !

Mais comme rien n'a tant de pouvoir sur nous que notre propre interêt, surtout notre interêt spirituel, rien ne sera plus capable de nous porter à prendre part à cette association que ses fruits et ses avantages qui sont immenses.

Il suffira de rappeler à la mémoire le grand privilège accordé par Dieu à St. Benoit, savoir : que tous ceux qui aimeront sincèrement son Ordre, seront bénis pendant leur vie et obtiendront une heureuse fin. Tout bien est compris dans une sainte mort ! En outre, à dater du jour de l'installation de la nouvelle communauté, que nous espérons pouvoir établir durant le mois d'Octobre prochain, la sainte messe sera célébrée, une fois par semaine, pendant cinquante ans pour tous les fidèles vivants qui auront contribué à l'érection du monastère de Notre-Dame de la Trappe.

De même, tous les mois, la sainte messe sera chantée pour les fidèles trépassés qui auront contribué à la même fin, et celle-ci sera à perpétuité.

Nous pouvons assurer les personnes qui désirent donner un objet spécial, tel qu'un calice, un ciboire, un ornement quelconque, des linges d'autel, &c., que cette intention sera respectée comme un souvenir religieux.

Nous prions MM. les curés et autres Ecclésiastiques de bien vouloir expliquer notre pensée partout où elle ne serait point comprise, et de cette manière seconder nos vœux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Nous nous proposons aussi de procurer à nos bienfaiteurs, qui voudront bien nous faire connaitre leur désir, des relations des plus intéressantes et des plus édifiantes tirées des chroniques et de l'histoire de notre Saint Ordre, dans le cas où les moyens le permettraient.

FR. JOSEPH-ANDRE, Ptre Trappiste.

chargé de la direction de l'établissement en question par le Très-Révd. Pere Jacques, Prieur du monastère de Tracadie, Nouvelle-Ecosse, avec approbation,